

Seul le pays d'accueil pourra vous fournir une information définitive et officielle en ce qui concerne les exigences d'entrée. S'il vous faut un visa, vous devriez vous le procurer avant de quitter le Canada. Vous devrez donc entrer en contact avec l'ambassade ou le consulat du pays où vous prévoyez de travailler pour connaître les formalités à remplir et les frais demandés. L'obtention d'un visa prend parfois beaucoup de temps; la demande doit donc être faite plusieurs mois à l'avance. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter les Conseils aux voyageurs du MAECI.

Il est possible que votre visa contienne des dispositions particulières concernant vos entrées et sorties du territoire du pays d'accueil. Si vous projetez de voyager pendant votre stage à l'étranger, renseignez-vous afin d'obtenir un visa pour séjours multiples, ce qui vous évitera des ennuis.

De plus en plus de pays imposent comme exigence d'entrée un test de dépistage du sida, surtout pour les résidents à long terme et les étudiants. Là encore, renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat du pays pour obtenir les règlements en vigueur à cet égard.

Le permis de travail

Le permis de travail est habituellement exigé pour travailler dans un

pays étranger. Vous devriez vous le procurer avant de partir. En général, vous pouvez en faire la demande en même temps que vous vous occupez du visa. Le permis de travail peut être joint au visa ou faire l'objet d'un document à part. L'ambassade ou le consulat du pays d'accueil vous renseignera à ce sujet.

Le certificat d'inscription au registre des étrangers

Quand vous arriverez dans votre pays d'accueil, vous devrez peut-être vous procurer un certificat d'inscription au registre des étrangers (la carte verte). Vous devrez avoir ce certificat sur vous en tout temps comme preuve de votre identité et de votre statut.

Le permis de conduire international

Adressez-vous au bureau de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) le plus près de chez vous pour savoir comment obtenir un permis de conduire international. Sachez cependant que, dans certains pays, les étrangers doivent se procurer un permis de conduire national après une certaine période. Renseignez-vous avant de partir ou au moment de votre arrivée. En outre, il est important de vous familiariser avec le code de la route et les règlements avant de prendre le